

# Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.  
 ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.  
 { Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :  
 Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
 A ROUBAIX,  
 Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

## ROUBAIX, 10 janvier.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :  
 Nominations dans les tribunaux de commerce ;  
 Décret approuvant l'élection de M. Baude  
 comme académicien libre (Académie des sciences  
 morales et politiques).

## Chronique locale.

Nous avons publié tout récemment une lettre  
 de M. O'Donnely, auteur de la *Géométrie du*  
*cerle*.

Ses prédictions sur la température commen-  
 cent à se vérifier ; la gelée a pris, presque à  
 heure fixe. Si nous en croyons le *Nostradamus*  
*moderne*, les grands froids se feront sentir jus-  
 qu'à la fin de février. Mais aussi nous aurons  
*l'espoir* de revoir les beaux jours à l'époque in-  
 diquée.

On serait tenté de se demander si M. O'Don-  
 nely aura trouvé le moyen de remettre les saisons  
 à leur place. Ce ne serait pas un mal, car  
 on ne sait, depuis trop longtemps, quel nom  
 donner aux bouleversements atmosphériques.

Un incendie qui s'est déclaré dans la nuit du  
 mercredi, a entièrement détruit un moulin à  
 farine situé sur la commune de Croix. On assure  
 que tout était assuré.

On annonce l'arrivée très-prochaine de la  
 troupe équestre, sous la direction de M. Loyal.  
 Nous avons eu déjà l'occasion de le dire lors  
 du passage de cette troupe à Tourcoing : le cir-  
 que de M. Loyal est grandement monté, le ma-  
 tériel est confortable et le personnel exercé et  
 nombreux.

Nous pouvons prédire un succès complet au  
 directeur.

Lille, qui compte déjà plusieurs organes de  
 publicité, n'avait rien de ce genre pour l'art  
 musical, qui a chez elle tant d'adorateurs.  
 Sous le titre : *le Nord musical*, M. Bohem fera  
 paraître le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois un jour-  
 nal traitant de musique, de théâtres, de concerts,  
 de littérature, de beaux-arts, et accompagné à  
 chaque numéro d'œuvres musicales : Chant ou  
 piano, musique profane, musique religieuse,  
 plain-chant. La liste des collaborateurs, très-  
 étendue, présente les noms de Lillois, d'habi-  
 tants du Nord, du Pas-de-Calais, de la Bel-  
 gique.

Les souscripteurs s'inscrivent, le prix d'abon-  
 nement par an est de 12 fr. pour Lille, et de 15  
 fr. au dehors et à l'étranger.

Nous faisons des vœux pour le succès de cette  
 entreprise destinée à agrandir la vogue des beaux-  
 arts.

Nous lisons dans un journal de Lille :

« Les travaux sont terminés pour cette cam-  
 pagne à l'église de N.-D. de la Treille. Les fon-  
 dations de l'arrière chapelle qui sont à peu près  
 au niveau du sol, n'ont pas moins de 4 mètres  
 de profondeur sur 2 mètres 50 cent. de largeur.  
 Elles sont du reste en rapport avec le monument  
 grandiose dont elles seront la base. Ces travaux  
 ont été dirigés par M. Leroy, architecte, et nous  
 sommes heureux de pouvoir le féliciter, non-  
 seulement d'avoir vaincu toutes les difficultés  
 qu'offrait en cet endroit le terrain voisin du canal,  
 mais d'avoir prévu les éboulements et tant  
 les accidents.

Nous avons remarqué avec plaisir des briquet-  
 teries tout entières placées sur les fondations.  
 Cette sage mesure aura pour résultat de conso-  
 lider la maçonnerie, d'affermir le sol et d'abrèger  
 la main-d'œuvre pour la campagne prochaine. Au  
 printemps les travaux vont recommencer avec  
 une nouvelle activité et nous avons le ferme es-  
 poir que notre ville, *citée de la Vierge*, aura enfin  
 un sanctuaire digne de sa patronne.

## Convoi, service et enterrement

de l'illustrissime et révérendissime Père en Dieu  
 MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE.

Le convoi, service et enterrement de Monsei-  
 gneur l'archevêque auront lieu le samedi 10 jan-  
 vier, à huit heures et demie très-précises.

MM. les vicaires-général capitulaires et MM.  
 les chanoines titulaires de l'Église de Paris de-  
 vront être rendus à l'archevêché à huit heures  
 un quart pour procéder à la levée du corps, qui  
 sera faite à huit heures et demie.

Après cette cérémonie et le corps déposé dans  
 le char funèbre, le cortège se mettra en marche,  
 les voitures du chapitre métropolitain précédant  
 le char, mais séparées du corps par les clercs  
 portant les insignes ecclésiastiques du prélat.

Le cortège suivra la rue de Grenelle, la rue de  
 Bourgogne, la place du Palais-Bourbon, les quais,  
 le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres et la rue No-  
 tre-Dame.

MM. les chanoines prébendés et MM. les cha-  
 noines honoraires de l'Église de Paris, MM. les  
 curés, aumôniers et vicaires des paroisses du  
 diocèse, MM. les supérieurs, directeurs et élèves  
 du grand-séminaire diocésain, MM. les supérieurs  
 et directeurs des autres séminaires, et les mem-  
 bres de diverses communautés ecclésiastiques se  
 rendront directement à l'église métropolitaine,  
 où ils prendront immédiatement les places qui  
 leur seront assignées.

MM. les membres du chapitre métropolitain,  
 MM. les chanoines prébendés et MM. les chanoi-  
 nes honoraires de l'Église de Paris porteront seuls  
 le costume canonial.

MM. les curés porteront l'habit de chœur d'hiver  
 et l'étole noire. (L'étole ne peut être portée  
 sur le costume canonial).

MM. les ecclésiastiques porteront l'habit de  
 chœur d'hiver, c'est-à-dire le surplis à ailes et  
 le camail. Le rochet sera admis pour les seuls

ecclésiastiques des communautés qui ont cou-  
 tume de s'en servir.

Le cortège étant arrivé sur la place du parvis  
 Notre-Dame, MM. les chanoines prébendés et  
 honoraires de l'Église de Paris et MM. les curés  
 du diocèse, précédés par la croix du Chapitre,  
 iront recevoir le corps de M.<sup>gr</sup> l'archevêque, con-  
 jointement avec le chapitre métropolitain.

Le corps placé sur le catafalque, l'office com-  
 mencera immédiatement.

MM. les chanoines titulaires, prébendés et ho-  
 noraires seuls iront à l'offrande.

Après la messe, auront lieu les cinq absoutes  
 prescrites par le Pontifical. MM. les chanoines  
 titulaires, prébendés et honoraires, et MM. les  
 curés seuls quitteront le chœur, qui est entière-  
 ment réservé au clergé, pour venir se ranger  
 autour du corps, et jeter l'eau bénite.

Le corps de Monseigneur restera exposé le  
 reste du jour. A trois heures, le Chapitre chan-  
 tera les vêpres des Morts. Après cet office, le  
 corps sera descendu dans le caveau des archevê-  
 ques de Paris.

Le bourdon de Notre-Dame et toutes les clo-  
 ches des paroisses devront sonner : la veille, à  
 sept heures du soir ; le jour des obsèques, à  
 sept heures du matin ; au moment de la levée  
 du corps, à huit heures et demie ; à l'absoute  
 vers midi, et au moment de l'inhumation à qua-  
 tre heures.

Paris, le 7 janvier 1857.

Vu et approuvé :

L. Buquet, vicaire-général capitulaire,  
 archidiacre de Notre-Dame.

A. Surat, vicaire-général capitulaire,  
 archidiacre de Sainte-Geneviève.

G. Darbois, vicaire-général capitulaire,  
 archidiacre de Saint-Denis.

NOTA. — L'entrée de l'église étant entière-  
 ment libre, il ne sera délivré ni cartes ni billets.  
 Des places seront réservées pour les membres de  
 la famille et les corps constitués.

## FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

10 JANVIER 1857.

## Une Histoire contemporaine

(Suite et fin. — Voir le numéro du 7 janvier.)

M. P\*\*\* devint plus pâle encore à ce mot.

— Je vous prévient, Monsieur, que je n'ac-  
 cepte aucune provocation. Je guéris les hommes  
 et je ne les tue pas.

— C'est-à-dire que vous êtes aussi lâche  
 qu'infâme, je m'en doutais. Mais revenons à  
 l'objet de ma visite.

— Parlez... monsieur, parlez... dit le docteur  
 en tremblant de colère.

— My voici. Il s'est rencontré deux hommes  
 de cœur qui, ayant acquis la certitude que miss  
 Clara Osborn était victime de la bassesse de  
 deux scélérats, se sont réunis pour la sauver. Je  
 suis un de ces hommes, monsieur. J'ai porté  
 mes plaintes auprès des magistrats : les magis-  
 trats m'ont compris, Demain la cause de l'inno-  
 cence et du malheur est appelée en plein tribu-  
 nal, et les persécuteurs livrés à l'opprobre et à  
 l'infamie qu'ils méritent.

— Eh bien?... eh bien?... que m'importe à  
 moi, s'écria M. P\*\*\* en repoussant avec violence  
 le fauteuil où il était assis. A quoi tendent ces  
 menaces, s'il vous plaît?... En un mot, que  
 voulez-vous de moi ?

— Rien que d'honorable, Monsieur.

Et je tirai de mon portefeuille un écrit que je  
 lui présentai. M. P\*\*\* le parcourut vivement,  
 puis, le froissant entre ses doigts :

— Jamais je ne signerai cela... Jamais je ne  
 déclarerai que miss Clara n'est point folle...  
 sortez, Monsieur, sortez... ou je vous fais hon-  
 teusement chasser de cet hôtel !

— Vous ne l'oserez pas ! répondit-il froide-  
 ment, en tirant de ma poche un pistolet et le  
 posant sur la table.

M. P\*\*\* laissa tomber sa tête dans ses mains.  
 Il y eut quelques minutes d'un silence terrible.  
 Enfin, relevant sa tête et me regardant avec une  
 expression de rage indéfinissable :

— Que faut-il écrire ? me demanda-t-il d'une  
 voix sourde.

— Je vais vous le dire, écrivez : « Je certifie  
 que miss Clara... »

— Après, Monsieur, après...

— Que miss Clara Eveline Osborn est aujour-  
 d'hui radicalement guérie des symptômes d'alié-  
 nation mentale, sur la foi desquels j'avais délivré  
 un certificat constatant sa folie. Vous voyez que  
 je suis généreux... je mets votre bassesse à cou-  
 vert ?

— Est-ce tout ? dit le docteur en grinçant des  
 dents.

— Pas encore. Ajoutez : « Je certifie égale-  
 ment que miss Clara est en état, à l'heure qu'il  
 est, de disposer de sa liberté sans tutelle et de  
 ses biens sans contrôle. » Maintenant signez.

M. P\*\*\* parut hésiter un instant. Enfin, il fit  
 un violent effort sur lui-même, signa, et me ten-  
 dant l'écrit, me dit avec un regard terrible :

— Gardez-vous bien de jamais remettre le  
 pied dans cette maison !

## IV.

### LE TRIBUNAL.

Une foule immense encombraient les alentours  
 de la cour royale. De mémoire d'avocat, on n'a-  
 vait vu une réunion plus nombreuse et plus  
 brillante envahir l'enceinte de la justice ; car  
 depuis quatre jours se débattait dans cette salle,  
 l'esclavage ou la liberté, la vie ou la mort de  
 Clara Osborn, et cette cause, fertile en incidents  
 dramatiques, en émotions diverses, éveillait au  
 plus haut point l'intérêt et la curiosité publics.

Pénétrons dans l'enceinte du tribunal, et voyons  
 ce qui s'y passait le 4 février 1857. Lord Osborn  
 venait d'être introduit. L'audace imperturbable  
 qu'avait montrée ce misérable, lors de ses pre-  
 miers interrogatoires, semblait s'être entière-  
 ment évanouie ; son visage livide était comme  
 marqué du sceau de la fatalité ; ses yeux noirs  
 cachés par d'épais sourcils, lançaient des éclairs,  
 et ses traits altérés par l'inquiétude se contrac-  
 taient par un horrible sourire chaque fois que  
 son regard rencontrait celui de sa victime, qui,  
 assise en face de lui, et pâle comme la mort,  
 conservait néanmoins dans son attitude toute la  
 résignation de l'innocence et du malheur. Mon  
 ami Julien était là aussi, assis au milieu d'un  
 groupe, et racontant, avec son air habituel d'im-  
 portance, à ses voisins attentifs ce qu'il savait  
 de la triste histoire de Clara. Tel était le pre-  
 mier plan du tableau. Sur le second, la foule  
 attendrie et silencieuse, et les avocats des deux  
 parties réunissaient leurs forces pour un combat  
 décisif. L'avocat de miss Clara parla le premier.

Il avait beau jeu, il en profita. Son discours fut  
 un vrai chef-d'œuvre d'éloquence et d'entraîne-  
 ment. Jamais héros de mélodrame ne fit verser

plus de larmes au public attendri que l'avocat  
 B....., improvisant avec toute la chaleur de la  
 conviction devant cette brillante assemblée, en  
 face de cette jeune fille à la face de spectre,  
 dont les traits altérés par la souffrance étaient  
 eux-mêmes un si éloquent plaidoyer ! Quand il  
 eut fini, il n'y avait personne qui pensât qu'on  
 pût répondre à des accusations si précises, à  
 des faits si logiquement avérés. Mais nous avions  
 affaire à forte partie. L'avocat de lord Osborn  
 sentait bien que, s'il avait de moins que son  
 confrère le pouvoir de parler à l'imagination,  
 d'ébranler l'assemblée, de remuer les juges  
 jusqu'aux entrailles, il avait, de plus que lui,  
 l'autorité d'un premier jugement, et les attesta-  
 tions de l'homme le plus compétent en pareille  
 matière, d'un médecin célèbre. Il ménagea ses  
 moyens de défense en avocat consommé, s'ap-  
 puyant surtout avec force des déclarations de  
 M. P\*\*\* : c'était précisément là que B... l'atten-  
 dait. Quand il vit que son confrère avait tiré de  
 son argumentation des raisonnements capables  
 d'ébranler les convictions des juges, semblable  
 au général qui détruit en un instant les combi-  
 naisons de l'ennemi, il se leva et demanda à lire  
 une pièce importante : c'était la rétractation de  
 P\*\*\*. Cette lecture produisit l'effet de la foudre.  
 L'indignation fut générale. La tête de lord Os-  
 born, relevée un instant avec l'orgueil du triom-  
 phe, retomba sur sa poitrine, et son avocat  
 altéré s'écria :

— Nous sommes joués et nous pardons notre  
 cause !

— Miss Clara a-t-elle quelque chose à ajouter  
 au plaidoyer de son défenseur ? demanda le pré-  
 sident.

— Oui, monsieur, répondit la jeune fille.

Il se fit un religieux silence. Miss Clara se